

Procès-verbal

Conseil municipal du 13 Septembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le treize Septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de Quincieux dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil, sous la Présidence de Monsieur Pascal DAVID, Maire, conformément aux dispositions des articles L 2121-7 à L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 Septembre 2017

Présents : Mesdames et Messieurs Pascal DAVID, Laurent MONCEL, Monique AUBERT, Hervé RIPPE, Michèle MUREAU, Pascal FAVRE, Elodie PATIN, Véronique PINCEEL, Patricia TILLY-DESMARS, Nathalie LARDELLIER, Lionel ALVARO, Sylvain CASASOLA, Christelle AMAOUZ, Jean Luc MARTIN, Nadège RAY, Marcel PATIN, Brice LAGARDE, Marie-Françoise DORAND, Christine OTTAVY, Germain LYONNET,

Absents ayant donné pouvoir : Anne-Marie GEIST à Nadège RAY, Chantal MASSON à Marie-Françoise DORAND, Vincent GONNET à Germain LYONNET

Secrétaire de Séance : Brice LAGARDE

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à une délégation d'élus de Madagascar en visite sur la Métropole dans le cadre de la coopération décentralisée et qui souhaitait assister à un Conseil d'une des communes de la Métropole. La Commune de Quincieux se fait un plaisir de les recevoir. Il les félicite pour leur engagement et leur investissement au vu des faibles moyens dont il dispose notamment en termes de nombre d'élus.

Il rappelle l'enregistrement des débats aux fins de faciliter la rédaction du procès-verbal par l'administration communale.

Avant la lecture de l'ordre du jour et après avoir constaté le quorum, Monsieur le Maire demande l'autorisation d'inscrire de deux points supplémentaires « Ouragan IRMA – Attribution d'une subvention d'aide d'urgence au profit de la Croix Rouge Française » et « Budget de la Commune – Décision Modificative n° 1 » ce que le Conseil approuve à l'unanimité.

I) Approbation du Procès-verbal du 13 Juin 2017

Aucune observation n'étant exprimée, le procès-verbal de la séance du 13 Juin 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés

II) Communication des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

Le Maire donne communication des décisions prises dans le cadre de ses attributions déléguées :

Décision n° 17-46 - 08/06/2017 – Conclusion d'une convention de formation professionnelle continue avec IFBTP Rhône-Alpes

Il est décidé de conclure une convention de formation professionnelle continue avec la société IFBTP demeurant 3, place du Paisy 69570 Dardilly d'un montant de 240 € TTC dans le cadre du passage d'un examen QCM AIPR. Les bénéficiaires de cette formation sont Messieurs Christophe Ulmann, Bernard Antoinat, Norbert Demon et Gerald Bozonier agents des Services techniques

Décision n° 17-47 -15/06/2017– Festival Saôn'Automne – Conclusion d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec Bottleneck Prod

Il est décidé de conclure avec Bottleneck Prod domiciliée 40, rue Witkowski 69005 Lyon un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle de musique folk de la formation Gadjlo Loco dans le cadre du festival « Saôn'Automne » organisé en Septembre 2017 pour un montant global de mille deux cent (1200) euros nets de charges.

Décision n° 17-48 -15/06/2017– Festival Saôn'Automne – Conclusion d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle Cosmic Masters avec l'association l'Afrique dans les Oreilles

Il est décidé de conclure avec l'association « L'Afrique dans les Oreilles » domiciliée 8, rue de l'église 54210 Burthecourt-aux-Chênes un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle intitulé Cosmic Masters dans le cadre du festival « Saôn'Automne » organisé en Septembre 2017 pour un montant global de mille quatre cent soixante-dix-sept (1477) euros toutes charges comprises.

Décision n° 17-49 -15/06/2017– Festival Saôn'Automne – Conclusion d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle la Musique D'Assiette avec l'Agence Delalune

Il est décidé de conclure avec l'agence Delalune domiciliée 2, rue maréchal Dode 38000 Grenoble un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle intitulé La Musique d'Assiette dans le cadre du festival « Saôn'Automne » organisé en Septembre 2017 pour un montant global de six cent quarante euros et trente-neuf centimes (640,39) toutes charges comprises.

Décision n° 17-50 -21/06/2017– Festival Saôn'Automne – Conclusion d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec le Big Band de l'Ouest

Il est décidé de conclure avec le Big Band de l'Ouest domicilié 16, rue Royale 69001 Lyon un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle dans le cadre du festival « Saôn'Automne » organisé en Septembre 2017 pour un montant global de mille six cents (1600) euros nets de charges.

Décision n° 17-51 -21/06/2017– Construction d'une Médiathèque et salle pluriculturelle- Marché de Maîtrise d'oeuvre-Avenant n°2

Il est décidé d'approuver l'avenant n° 2 au marché de Maîtrise d'œuvre conclu avec le groupement de commandes conjoint comprenant Link Architectes (mandataire), Doucerain Delziani Architectes, CAB Chenvier-Mochkovitch, Reflex 'Eco, CETE Ingénierie, Didier Pierron DPI, Verney Carron, SEITT et AEEI et fixant le forfait définitif de rémunération à 147 374,25 € TTC, le montant de l'avenant s'établissant à 6974,25 € TTC correspondant à une augmentation de 4,97 % du montant du marché initial et de signer les actes correspondants.

Décision n° 17-52 -27/06/2017– Demande de renouvellement de concession au cimetière communal n° 2017-18

Il est accordé, dans le cimetière communal, au nom de Madame Marie-Françoise Collet domiciliée 730, chemin du Renard Lotissement les Mésanges 01600 Saint-Didier-de-Formans, un renouvellement de concession pour une durée de 15 ans à compter du 15 Février 2017 valable jusqu'au 14 Février 2032

La recette correspondante de 250 € sera inscrite au budget de l'exercice en cours, article 70311

Décision n° 17-53 -27/06/2017– Conclusion d'une convention de formation professionnelle continue avec la société CERRA Marietton

Il est décidé de conclure une convention de formation professionnelle avec la société CERRA Marietton demeurant RD 30 -69670 Vaugneray dans le cadre d'une action «CACES R389 CHARIOT CAT 3». Les bénéficiaires de cette formation sont 6 agents des Services techniques. Le coût global est donc de 2070 € nets.

Décision n° 17-54 -27/06/2017– Mission Partielle d'Assistance à Maître d'Ouvrage pour la mise en œuvre du projet de mise en place d'un système de vidéoprotection –Attribution du marché au cabinet ERITEC

Il est décidé de choisir l'offre proposée par la société ERITEC demeurant 133, rue Georges Clemenceau 69110 Sainte Foy les Lyon d'un montant de 5400 € TTC et de signer l'acte d'engagement.

Décision n° 17-55 -29/06/2017– Renouvellement de concession au cimetière communal n° 2017-10

Il est accordé, dans le cimetière communal, au nom de Monsieur Jean Plaisantin domicilié 5, chemin du Château 69650 Quincieux, un renouvellement de concession pour une durée de 30 ans à compter du 10 Août 2017 valable jusqu'au 9 Août 2047

La recette correspondante de 500 € sera inscrite au budget de l'exercice en cours, article 70311

Décision n° 17-56 -29/06/2017– Demande de concession au cimetière communal n° 2017-15

Il est accordé, dans le cimetière communal, au nom de Madame Sylviane ALIX née MESLET domiciliée 18, chemin de la Bottière 69650 Quincieux, une concession pour une durée de 15 ans à compter du 2 Juin 2017 valable jusqu'au 1^{er} Juin 2032

La recette correspondante de 300 € sera inscrite au budget de l'exercice en cours, article 70311

Décision n° 17-57 -11/07/2017– Demande de concession au cimetière communal n° 2017-16

Il est accordé, dans le cimetière communal, au nom de Madame Annie GAUDET née PARENT domiciliée 214, rue Joseph Violet 69400 Gleizé, une concession pour une durée de 30 ans à compter du 8 Juin 2017 valable jusqu'au 7 Juin 2047

La recette correspondante de 600 € sera inscrite au budget de l'exercice en cours, article 70311

Décision n° 17-58 -11/07/2017– Renouvellement de la Convention de Fourrière avec la Société Protectrice des Animaux au titre de l'année 2017

Il est décidé de renouveler la convention de prise en charge, de capture et d'enlèvement des animaux avec la société protectrice des animaux de Lyon et du Sud-Est domiciliée 25, quai Jean Moulin 69002 Lyon pour l'année 2016 pour un coût de 0,35 € par habitant soit un montant annuel de 1189,30 €

Décision n° 17-59 -11/07/2017– Signature d'une convention de mandat de gestion avec le groupe Mercier pour le logement de type F4 sis 1, chemin de l'église

Il est décidé de signer avec la SAS Régie Immobilière et Associés, domiciliée Le Mini Parc, Domaine de Bois Dieu à Lissieu (Rhône) un mandat de gestion immobilière d'une durée de 1 an, renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 10 ans, pour l'appartement de type F4 sis 1, chemin de l'église à Quincieux

Décision n° 17-60 -31/07/2017– Demande de concession au cimetière communal n° 2017-17

Il est accordé, dans le cimetière communal, au nom de Madame et Monsieur LIMANDAS domiciliés 14, rue de la République 69650 Quincieux, une concession pour une durée de 15 ans à compter du 9 Juin 2017 valable jusqu'au 8 Juin 2032

La recette correspondante de 300 € sera inscrite au budget de l'exercice en cours, article 70311

III) Projets de délibération

➤ INTERCOMMUNALITE

Délibération n° 2017-42 Position de la Commune sur un projet de modification des statuts du SIGERLY

Rapporteur : Michèle MUREAU

Les Communes de Chaponost, Décines et Ternay, déjà adhérentes au SIGERLY, au titre de la compétence « Dissimulation coordonnée des réseaux, ont manifesté leur souhait de transférer leur compétence « éclairage public » à compter du 1^{er} Janvier 2018, compétence exercée par le syndicat pour 42 Communes

L'article 5-2 des statuts du syndicat prévoit que toute demande de transfert de compétence est soumise notamment à l'accord de ses adhérents.

Par conséquent, Madame Mureau invite les membres du Conseil à se prononcer sur cette proposition de modification de l'article 1 des statuts.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SIGERLY et notamment son article 5-2,

Vu les délibérations prises par les Communes de Chaponost, Décines et Ternay portant accord du transfert de la compétence « Eclairage Public » au profit du SIGERLY,

DONNE son accord à la demande de transfert de la compétence « Eclairage Public » au profit du SIGERLY émanant des communes de Chaponost, Décines et Ternay

CHARGE Monsieur le Maire d'assurer l'exécution de la présente délibération

➤ RESSOURCES

Délibération n° 2017-43 Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Pascal DAVID

Par délibération n° 2016-67 en date du 20 Décembre 2016, le Conseil Municipal a adopté le tableau des emplois permanents de la Commune de Quincieux au 1er janvier 2017

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier ce tableau afin de prendre en compte les points suivants :

1) Création d'un emploi permanent au sein du Pôle Technique

Nombre d'emplois concerné : 1

Temps de Travail 35h

Date d'effet : 1^{er} Octobre 2017

Il convient de procéder à la création d'un poste d'agent de Maîtrise à temps complet au sein du pôle technique

Les missions de cet agent ayant évoluées avec désormais une responsabilité opérationnelle d'encadrement d'équipes, il remplissait les conditions particulières pour accéder à un cadre d'emplois de niveau supérieur au titre de la promotion interne. Après examen de son dossier par la CAP du Centre de Gestion, il figure sur la liste d'aptitude. Sa nomination suppose au préalable la création du poste.

2) Création d'un emploi permanent au sein du Pôle Ressources

Nombre d'emplois concerné : 1

Temps de Travail 35h

Date d'effet : 1^{er} Octobre 2017

Il convient de procéder à la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet au sein du pôle ressources

En effet, l'agent en charge des Finances et de l'Achat Public est promouvable suite à sa réussite à l'examen professionnel de la session 2017 selon le procès-verbal d'admission du jury du 8 Juin 2017. Les missions qu'il exerce actuellement sont en adéquation avec les conditions de son statut particulier

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Vu la délibération du 12 Septembre 2017 instaurant un quota de 100 % de promouvables à l'avancement quand les conditions d'ancienneté et d'examen ou de concours sont réunies,

Considérant le tableau des effectifs actuel,

Vu le budget communal,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Considérant que pour permettre la nomination des agents dans le cadre des avancements de grade, il convient de créer les postes dans le respect des ratios autorisés,

DECIDE de créer à compter du 1^{er} Octobre 2017 les postes suivants :

Filière technique

- 1 poste d'agent de Maîtrise à temps complet

Filière Administrative

- 1 poste d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet

INDIQUE que le Comité Technique sera saisi pour avis sur les éventuelles suppressions de postes correspondant aux anciens grades dans le cadre de la mise à jour du tableau des effectifs

INDIQUE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits, chaque année, au budget communal chapitre 012

HABILITE Monsieur le Maire à l'effet de signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Délibération n° 2017-44 Financement de deux BAFA pour des intervenants TAP pour l'école

Rapporteur : Elodie PATIN

Pour répondre aux besoins du service Education Jeunesse Enfance dans le cadre de l'organisation et de la mise en œuvre des Temps d'Activités Périscolaires aux écoles maternelle et élémentaire, Madame Patin propose que la Commune prenne en charge en 2017 la seconde partie du coût d'une formation diplômante Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) pour deux intervenants.

La formation se déroulera du 22 au 27 Octobre 2017 sur le thème « Petite Enfance » pour une durée par personne de 35 heures et pour un coût par personne estimé à 345 €. La Caisse d'Allocations Familiales, partenaire financier de la commune dans le cadre de la politique Enfance Jeunesse, sera sollicitée pour participer au financement de cette formation.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

DECIDE de financer la seconde partie de la formation diplômante Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) pour deux intervenants aux Temps d'Activités Périscolaires dans les conditions définies ci-dessus

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Délibération n° 2017-45 Demande de subvention exceptionnelle du Tennis Club de Quincieux-Saint-Germain

Rapporteur : Hervé RIPPE

Monsieur Rippe, adjoint en charge de la vie associative, présente une demande exceptionnelle de subvention émanant du Tennis Club de Quincieux Saint-Germain d'un montant de 5000 €

Il en expose les motivations consistant en partie par des charges exceptionnelles (redressement URSSAF et rupture conventionnelle d'un enseignant) et en partie par une baisse des adhésions. Le compte de résultat prévisionnel prévoit une perte de 10 896 €.

La Commune de Saint Germain a été également sollicitée, tout comme la ligue du lyonnais de tennis.

Il est proposé que la Commune de Quincieux face à cette situation de crise soutienne ce club acteur territorial de cohésion sociale mais que l'aide se limite cependant à 2 000 €.

Monsieur Rippe précise que des économies en charges de personnel ont été réalisées et que l'URSSAF a accepté la demande de remise gracieuse. La Commune de Saint Germain a voté la subvention de 2000 € et un soutien financier du CNDS à hauteur de 1500 € a été versé. La commission associations a donné un avis favorable au projet de financement et un suivi de la subvention sera réalisé. L'ensemble de ces décisions entend permettre à l'association de repartir sur des bases saines et la nouvelle de l'augmentation du nombre d'adhérents notamment dans la section Jeunes est de nature à participer à cette nécessité d'engager une nouvelle dynamique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Entendu l'exposé de l'Adjoint à la vie associative,

DECIDE d'attribuer une subvention à titre exceptionnelle de 2000 € au profit de Tennis Club de Quincieux Saint-Germain pour contribuer au règlement des difficultés rencontrées

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2017, Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante », article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et personnes de droit privé »

CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération

2017-46 Ouragan IRMA – Attribution d’une subvention d’aide d’urgence au profit de la Croix Rouge Française

Rapporteur : Pascal DAVID

Monsieur le Maire expose au Conseil qu’un mouvement de solidarité se met en place à l’échelle internationale à la suite de l’ouragan IRMA qui a frappé les îles des Caraïbes puis la Floride du 6 au 11 septembre 2017. Cet ouragan figure parmi les ouragans les plus dévastateurs de l’histoire.

Devant l’ampleur de la catastrophe et conscient des immenses besoins, la mobilisation de tous dans des délais courts est primordiale pour venir en aide aux populations les plus vulnérables.

Les organisations non gouvernementales (ONG) sont d’ores et déjà engagées en nombre aux côtés des autorités publiques, fortes de leur expérience en matière d’aide d’urgence et d’accompagnement post-conflit ou post-catastrophes naturelles.

Il propose que la commune participe à ce mouvement de solidarité internationale en attribuant une subvention d’aide d’urgence à hauteur de 3400 € au profit de la Croix-Rouge Française association française fondée en 1864 qui intervient dans plus de 187 pays pour garantir aux populations victimes de catastrophes naturelles, de conflits armés et de crises alimentaires un accès aux droits fondamentaux.

Elle participe déjà sur place activement aux opérations de secours et plusieurs actions vont être mises en place dont l’installation des liaisons radio, la mise en place d’une base logistique pour les premières actions d’urgence et la réception du matériel de la plateforme régionale d’intervention (PIRAC), basée en Guadeloupe.

Monsieur David précise que le montant de l’aide proposée est défini en fonction du nombre d’habitants communaux selon les chiffres en vigueur et arrondi à la centaine la plus proche

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l’exposé de Monsieur le Maire,

TIENT à exprimer en son nom et celui des Quincerots leur soutien, leur solidarité et leur réconfort pour les sinistrés des îles des Caraïbes et de Floride

DECIDE d’attribuer une subvention exceptionnelle de 3400 € au profit de la Croix-Rouge Française pour contribuer à l’aide à apporter aux victimes de l’ouragan IRMA

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif de l’exercice 2017, compte 6745

CHARGE Monsieur le Maire d’effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération

2017-47-- Budget de la Commune –Décision Modificative n° 1

Rapporteur : Pascal DAVID

Monsieur le Maire invite le Conseil Communal à se prononcer sur le projet de Décision Modificative n° 1 du budget communal 2017 qui entend assurer des ajustements de crédits au vu de l'évolution de l'exécution budgétaire.

Concernant la section de fonctionnement et dans le prolongement de la décision de l'assemblée d'attribuer une aide exceptionnelle d'urgence aux victimes de l'ouragan IRMA, des crédits complémentaires doivent être inscrits au chapitre 67.

Pour la section d'investissement, la réalisation de l'opération 60 « Acquisitions d'Illuminations et décorations » appelle à une affectation minimale de crédits supplémentaires à hauteur de 600 €.

Madame Tilly-Desmars demande les raisons de ce dépassement de crédits

Monsieur Morin explique que le devis prévisionnel qui a servi de référence à l'établissement des crédits à imputer sur cette opération avait une grande ancienneté et que lors du lancement de la commande, une régularisation minimale a été nécessaire.

Le besoin en crédits sera prélevé pour les deux sections sur les chapitres « Dépenses Imprévues »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2017-21 en date du 28 mars 2017 portant adoption du budget primitif communal 2017,

Vu les écritures de dépenses et de recettes arrêtées à ce jour,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des mouvements de crédits sur l'exercice 2017,

APPROUVE la Décision Modificative n° 1 au Budget Commune de l'exercice 2017 tel que présenté dans le tableau ci-dessous :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	<i>Diminution de crédits</i>	<i>Augmentation de crédits</i>	<i>Diminution de crédits</i>	<i>Augmentation de crédits</i>
FONCTIONNEMENT				
022 : Dépenses Imprévues	3 400 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL 022: Dépenses Imprévues	3 400.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
6745 : Subvention aux personnes de droit privé	0.00 €	3 400.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL 67: Charges exceptionnelles	0.00 €	3 400.00 €	0.00 €	0.00 €
Total de la Section	3 400.00 €	3 400.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
020 : Dépenses Imprévues	600.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL 020: Dépenses Imprévues	600.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €

Opération 60 « Acquisitions d'illuminations et décorations »	0.00 €	600.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL Opération 60	0.00 €	600.00 €	0.00 €	0.00 €
Total de la Section	600.00 €	600.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général	0.00 €		0.00 €	

➤ TRAVAUX ET URBANISME

Délibération n° 2017-48 Géoreferencement des réseaux électriques enterrés – Adhésion au groupement de commandes

Rapporteur : Michèle MUREAU

Les Maîtres d'ouvrage situés en zone urbaine sont tenus de fournir pour les réseaux sensibles tous les plans de réseaux en classe A à l'horizon 2019 pour permettre de donner réponse aux demandes de travaux et déclaration d'intention de commencement des travaux

Au regard de ce nouveau contexte réglementaire, le SIGERLY projette de lancer un accord-cadre relatif aux géo-référencement des réseaux d'éclairage public dont il a l'exploitation, soit 42 Communes, 55 000 points lumineux et 1600 kms de réseaux enterrés.

Le SIGERLY a décidé de créer et d'ouvrir un groupement de commandes pour les collectivités intéressées.

Le Conseil est donc sollicité pour se positionner sur une adhésion à ce groupement de commandes.

Monsieur le Maire demande le coût pour la commune

Madame Mureau explique que ce géo-référencement relève d'une obligation légale et que le passage par le groupement de commandes permettra des économies d'échelle.

Monsieur Favre souhaite savoir si tous les réseaux sensibles sont concernés

Madame Mureau explique que tous les réseaux sont soumis à cette nouvelle réglementation mais que l'accord cadre lancé par le SIGERLY se limite aux réseaux électriques

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Décret n° 2010-1600 du 20 décembre 2010 relatif au guichet unique créé en application de l'article L. 554-2 du code de l'environnement,

Vu le Décret n° 2011-1241 du 5 octobre 2011 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution,

Vu la délibération du Comité Syndical du 14 Juin 2017,

APPROUVE l'adhésion de la Commune au groupement de commandes coordonné par le SIGERLy en vue d'effectuer le géo-référencement des réseaux d'éclairage public

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes et tous actes subséquents

➤ AGRICULTURE, ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT

Délibération n° 2017-49 Adhésion de la Commune au Plan Climat Energie de la Métropole de Lyon

Rapporteur : Laurent MONCEL

Le plan de mandat porté par la Municipalité de Quincieux a notamment comme axe d'intervention de conjuguer nécessités de la vie actuelle avec la sauvegarde des ressources naturelles.

C'est dans cette optique que différentes actions entendant promouvoir et mettre en œuvre un développement plus responsable vis-à-vis des générations futures ont été menées (réaménagement des jardins familiaux, économies d'énergie sur les éclairages intérieurs, lutte contre le gaspillage alimentaire, démarches d'éco-responsabilité, mise en place du zéro phyto sanitaires...)

Aujourd'hui, la Commune a pour ambition de conforter son implication au sein de l'agglomération lyonnaise en intégrant la dynamique menée par la Métropole à travers le plan Climat Energie.

Pour cela, la Commune souhaite adhérer au scénario « Vision 2020 » présenté à la conférence Énergie Climat du Plan Climat du Grand Lyon le 28 novembre 2011. Elle s'engage ainsi à contribuer aux objectifs européens des 3x20 traduits dans le plan d'actions (pour 2020, réduire de 20% les rejets de CO2 de 20% les consommations énergétiques et à consommer 20% d'énergies renouvelables).

La Commune renseignera chaque année les actions réalisées sur le territoire correspondant aux actions du Plan Climat du Grand Lyon, participera à la conférence Énergie Climat, ainsi qu'aux ateliers techniques annexes.

Monsieur Moncel souligne que la participation au Plan Climat Energie permettra la mise en valorisation des actions communales dans ce domaine. Aucune obligation de résultat mais cette décision entend montrer la volonté d'accompagnement dans cette démarche collective.

Monsieur David évoque la décision du Conseil Métropolitain en Septembre d'accorder dans le cadre du Plan Oxygène des financements pour le remplacement des cheminées équipées de foyers fermés non performants et des foyers ouverts

Monsieur Favre alerte sur les engagements auxquelles sera tenue la Commune notamment en termes d'économies énergétiques pour les bâtiments communaux.

Monsieur David confirme que cette adhésion répond à l'ambition de fixer des objectifs de progrès et d'en mesurer les effets.

Monsieur Moncel rappelle l'exemplarité que doit porter la Commune ; l'entrée dans cette dynamique enrichit les réflexions communales notamment sur le devenir de nos bâtiments et pousse à une démarche de développement durable

Madame Tilly-Desmars souhaite savoir à quel moment la Commune sera tenue à cette obligation de réduction de 20 % de rejet de CO2

Monsieur David rappelle que cet objectif concerne l'ensemble de la Métropole et que les mesures seront réalisées sur l'ensemble du Territoire.

Monsieur Moncel souligne l'intérêt que cet engagement appelle, à savoir le fait de rendre compte et d'établir un bilan annuel montrant les efforts engagés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

ADHÈRE au Plan Energie Climat du Grand Lyon à travers le scénario « Vision 2020 » présenté à la conférence Énergie Climat du Plan Climat du Grand Lyon le 28 novembre 2011.

DONNE tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

IV) Questions et informations diverses

-Délégation du 1^{er} Adjoint Laurent MONCEL

➤ Centre de traitement des Mâchefers

Il est fait un retour de la dernière réunion de la commission de suivi avec le SYTRIVAL : un arrêté d'exploitation provisoire sur 1 an a été délivré par la Préfecture; l'usine assure également en plus de la maturation des mâchefers le retraitement des encombrants de déchetterie ainsi que la valorisation des déchets recyclables ; les analyses d'air ne montrent aucune dégradation des niveaux de pollution. Tous les aménagements demandés ont été réalisés.

Ce centre en site fermé est donné en exemple et une convention va être signée avec la Métropole pour accueillir potentiellement 10 000 Tonnes supplémentaire si le besoin était amené à apparaître.

En réponse à une demande de précisions de Madame Ray, Monsieur David détaille l'organisation et l'activité du Centre.

Monsieur Moncel explique que les débouchés économiques sont solides, confirmé par le prestataire, la Société Suez.

Monsieur Favre rassure le conseil sur les risques d'accident industriel ; nombre d'inquiétudes ont été levées quand à une dispersion de matières du fait de mauvaises procédures ; il existe une vraie culture de la sécurité.

Madame Tilly-Desmars demande si les analyses ont été faites en activité ; son inquiétude est de voir augmenter les niveaux de poussières

Monsieur Moncel rappelle que la procédure mise en œuvre notamment à l'intérieur du site avec une récupération permet de limiter les risques de survol ; ce travail précis sur la limitation des nuisances est également permis par un retraitement in situ et en cas de pluie un drainage est assuré par le réseau d'eaux usées ; aucun rejet n'est ainsi produit dans le milieu naturel

Monsieur David conclut ce débat en se réjouissant du respect de tous leurs engagements par le SYTRAIIVAL et pour autant la Commune garde cet esprit de vigilance car il a participé à sa réussite.

➤ Fleurissement

Le 20 septembre, la Commission fleurissement se déplace à Chatenoy le Royal ; le choix s'est porté sur cette commune de 6000 habitants située en Saône et Loire titulaire de 4 fleurs en raison de son choix d'être fortement investie dans le développement durable (nature végétaux, réemploi, entretien), d'être reconnue pour ce travail réel et le fait qu'elle ne soit pas touristique n'est nullement handicapant

➤ Réimplantation arbres d'alignement

Cette opération se déroulera dans le hameau de Varennes et sera gérée par la Métropole avec l'appui des Services Techniques

➤ Ambroisie

Un message de sensibilisation et de responsabilisation est lancé à destination des habitants pour participer à limiter la propagation de cette plante allergène.

Il est constaté et regretté le manque d'implication de la population au vu des chiffres recensés et la réussite du dispositif de lutte passe par l'implication de tous

- Délégation du 2ème Adjoint Monique AUBERT

➤ Accueil de loisirs

Il a été ouvert pour la dernière semaine de vacances et a répondu à un réel besoin des familles avec une fréquentation entre 24 et 28 enfants

➤ Semaine bleue

Elle se déroulera la première semaine d'Octobre avec en particulier l'organisation d'un après-midi dansant et une sortie au hameau du Vin.

➤ Bourse aux étudiants ma commune mes études

Sur proposition de la Commission Jeunes et seniors, le CCAS a voté un nouveau dispositif d'aide facultative à destination des étudiants Quincerots pour un montant de 500 Euros par an en contrepartie de la réalisation de vingt heures d'actions citoyennes.

- Délégation du 3ème Adjoint Hervé RIPPE

➤ 14 juillet

Monsieur Rippe se félicite de la belle réussite de cette manifestation

➤ Journées Européennes du Patrimoine 2017

Ces journées placées cette année sous le thème de l'Eau seront pour Quincieux assurer en partenariat avec la Grange à sons ; Seule la Chapelle sera ouverte à la visite.

- Festival Saôn' automne

Monsieur Rippe rappelle les besoins de bénévolat nécessaires à la bonne tenue de la manifestation et qu'un retour des Conseillers pouvant être présents est souhaité au plus vite

- Délégation du 4ème Adjoint Michèle MUREAU

- Radar pédagogique

Un radar pédagogique est implanté temporairement à Varennes : il a comme vocation de recueillir des informations sur le nombre et la vitesse des véhicules. Il sera amené à être déplacé périodiquement.

- Commission Voirie

Elle sera organisée le 19 octobre à 19h et travaillera notamment sur les propositions budgétaires pour 2018

- Mobilité Val de Saône

Une action de distribution de gilets réfléchissants pour les cyclistes sera menée à la gare de Quincieux le 22 Septembre ; il est fait appel aux élus qui pourraient se rendre disponibles pour assister la chargée de Mission Mobilités ; Monsieur Lyonnet se porte volontaire

- Délégation du 5ème Adjoint Pascal FAVRE

- PLU-H

L'arrêt de projet vient d'être voté lundi 11 Septembre ce qui a une double conséquence :

- le dossier est disponible pour les Collectivités Locales et les partenaires publics puis viendra la phase de lancement de l'enquête publique.

-le PLU de Quincieux continue d'être appliqué mais l'arrêt du projet ouvre la possibilité de sursis à statuer sur certains projets qui par leur composition et leur importance pourraient venir en contradiction avec les orientations d'aménagement du futur PLU-H

Monsieur Casasola demande si actuellement des projets pourraient être concernés

Monsieur Favre répond par l'affirmative en évoquant le projet d'Optimum promotion dans le Hameau de la Chapelle ; de nombreux refus ont été délivrés, une exigence de traitement qualitatif et de parcelles de taille suffisante était demandée ainsi qu'un raisonnement urbain sur l'ensemble du tènement.

- Concours restaurant scolaire

Le jury de concours s'est réuni le 11 Septembre et a sélectionné trois équipes parmi les quatorze candidatures ; les équipes retenues devront déposer une offre pour le 20 Octobre

-Délégation du 6ème Adjoint Elodie PATIN

➤ Rentrée scolaire

-251 élèves en élémentaire avec Monsieur Mein nommé comme directeur et 3 nouvelles enseignantes

-154 élèves en Maternelle ; il n'y aura pas d'ouverture de 6ème classe, le décompte le jour de rentrée étant inférieur pour deux élèves au seuil d'ouverture réglementaire ce qui a comme conséquence une moyenne de 32 enfants par classe ; l'équipe enseignante reste inchangée.

-Le restaurant scolaire accueille plus de 200 élevés en élémentaire notamment le Mardi, l'organisation est en flux tendu et il sera demandé aux Parents de limiter tant que possible de nouvelles inscriptions.

-TAP : accueil en Maternelle de 97 enfants pour un seuil à 98 et en Elémentaire 197 enfants pour un seuil à 198 ; en cas de nouvelle inscription en cours d'année, la Commune sera tenue d'embaucher des animateurs supplémentaires

➤ Collège

Un point d'information est fait sur les destinations d'affectation des 48 élèves de CM2 de l'école élémentaire : 7 au collège de Chazay, 29 au collège de la Sidoine à Trévoux, une dizaine au collège Jean Renoir, 1 élève à Bellegarde et 1 à Anse

Le transport au collège Jean Renoir est assuré par une ligne TCL-JD et par les Cars du Rhône; Face au retour de nombreux parents sur les retards et à la demande de la Commune, une adaptation de l'offre horaire a été rapidement mise en œuvre.

Un ramassage supplémentaire a été mis en place dans le centre bourg pour le Collège de la Sidoine.

-Délégation de Monsieur le Maire

➤ Plan d'eau de Chamalan

Il est fait un point d'étape sur le projet de reconnexion de ce plan d'eau à la Saône. L'étude géo technique se déroulera d'ici la fin de l'année et les travaux devraient se tenir en Septembre 2018 ; un financement de la passerelle par l'agence de l'eau est envisagé.

➤ Stationnement aux abords des écoles

Le comportement de certains parents est inacceptable ; Constat est fait du manque de respect du stationnement en zone minute en particulier.

Désormais, aucune tolérance sur les incivilités manifestes en termes de stationnement se verra appliquée ; est principalement visé les stationnements sur trottoir

➤ Centre des Finances Publiques (CFP) de Neuville sur Saône

La fermeture du CFP est programmée pour la fin de l'année, la Commune sera affectée sur le Centre de Rillieux la Pape; l'impact pour les habitants de Quincieux sera réduit, peu de personnes se déplaçant en trésorerie pour assurer l'acquittement de services proposés par la Commune.

Un Travail sur les impayés existants depuis 2009 a été mené par les services et les élus; une vigilance appuyée sur le respect des règlements et des actions de relance ont permis de connaître une amélioration significative de la situation.

Pour les impayés aux montants faibles et anciens ou difficilement récupérables, il sera proposé dans un prochain conseil de les admettre en non-valeur.

➤ Médiathèque

Au titre de la Réserve parlementaire, la Commune s'est vu attribuer par le Sénateur Devinaz une somme de 10 000 €

➤ Maison Lacour

Il est sollicité l'avis du Conseil sur la stratégie à adopter suite aux différents échecs de vente à l'amiable de cette propriété ; il propose soit d'engager des travaux de rénovation soit de la vendre aux enchères publiques.

Le conseil à l'unanimité, avalise la proposition de mise en travaux ; la commission études et projet est mandatée pour assurer la définition du programme technique.

➤ Conseil Municipal

Il est fait proposition de passer les séances de Conseil au 2eme mardi du mois pour éviter sa programmation pendant les vacances scolaires et écarter la difficulté des mois de Juillet et Décembre

-Délégation de Madame Pinceel, Conseillère déléguée à la Communication

➤ La Poste

Il est fait un compte-rendu de la réunion avec les représentants de la Poste : ils proposent la mise en place d'un facteur guichetier (formation en doublon) avec une diminution des heures d'ouverture limitées à trois heures par semaine mais étant donné que la fréquentation reste constante, ce projet de réorganisation apporte la preuve d'une vision à long terme et éloigne le risque de fermeture.

-Questions ou interventions de conseillers municipaux

➤ Monsieur Patin demande des nouvelles sur le projet de nouveau diffuseur sur l'A46

Monsieur David l'informe qu'aucune nouvelle n'a été communiquée sur la signature de la convention de co-financement par l'Etat et sur le lancement d'études ; des relances vont être menées

➤ Monsieur Patin demande des nouvelles du projet de réalisation du rond- point de Veissieux

Un courrier va être adressé à la Métropole cette semaine aux fins de leur demander de lancer une procédure de Déclaration d'Utilité Publique du fait du refus d'un des propriétaires de céder 400 m2 de terrain ;

Monsieur David regrette ce revirement non motivé car le projet va perdre au minimum deux ans et son report sur le mandat prochain dans la PPI de la Métropole se fera au détriment d'autres opérations.

➤ Dépollution de la JEQ

Cette opération est toujours en cours sous Maîtrise d'Ouvrage de la DREAL

L'ordre du jour étant épuisé et aucun Membre ne demandant la parole, le Maire lève la séance à 22h 00

Le Maire
Pascal DAVID